

# Proposition de zonage

## Le Manoir sur Seine



Rapport – Mars 2023

# 1. Contexte général

## 1.1. Contexte administratif

- Population<sup>1</sup> : **1 226 habitants**
- Nombre logements<sup>2</sup> : 546 logements dont 93.3 % de résidences principales, soit 500 logements
- Densité moyenne<sup>3</sup> : 2,45 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

*Cf figure 1.*

## 1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

<b>Secteur</b>	<b>Surface (en hectares)</b>
<i>Uh: Hameau densifiable</i>	
<i>AU: Zone à urbaniser dominante habitat</i>	
<i>Auir: Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13</i>	
<i>Auz: Zone à urbaniser dominante activités économiques</i>	20.1
<i>Auzir: Zone à urbaniser dominante activités économiques projet de liaison A28/A13</i>	30.9
<i>2AU: Zone à urbaniser à long terme</i>	

Sur une base de 10 nouveaux bâtiments/hectares, 510 nouveaux bâtiments pourraient être créés à moyens termes.

## 1.3. Contexte artisanal-industriel

Aucune activité d'artisanat n'est recensée sur la commune.

Elle compte cependant une industrie de botterie industrielle assainie en ANC.

## 1.4. Bâtiments publics

La commune compte une école de 120 élèves avec une cantine servant 110 repas par jour, assainie en collectif.

Une salle des fêtes est également présente, d'une capacité de 70 personnes assainie en collectif.

## 1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux sont essentiellement de nature domestique sur la commune.

---

<sup>1 et 2</sup> : INSEE – données 2015

<sup>3</sup> En tenant compte du nombre d'habitations principales

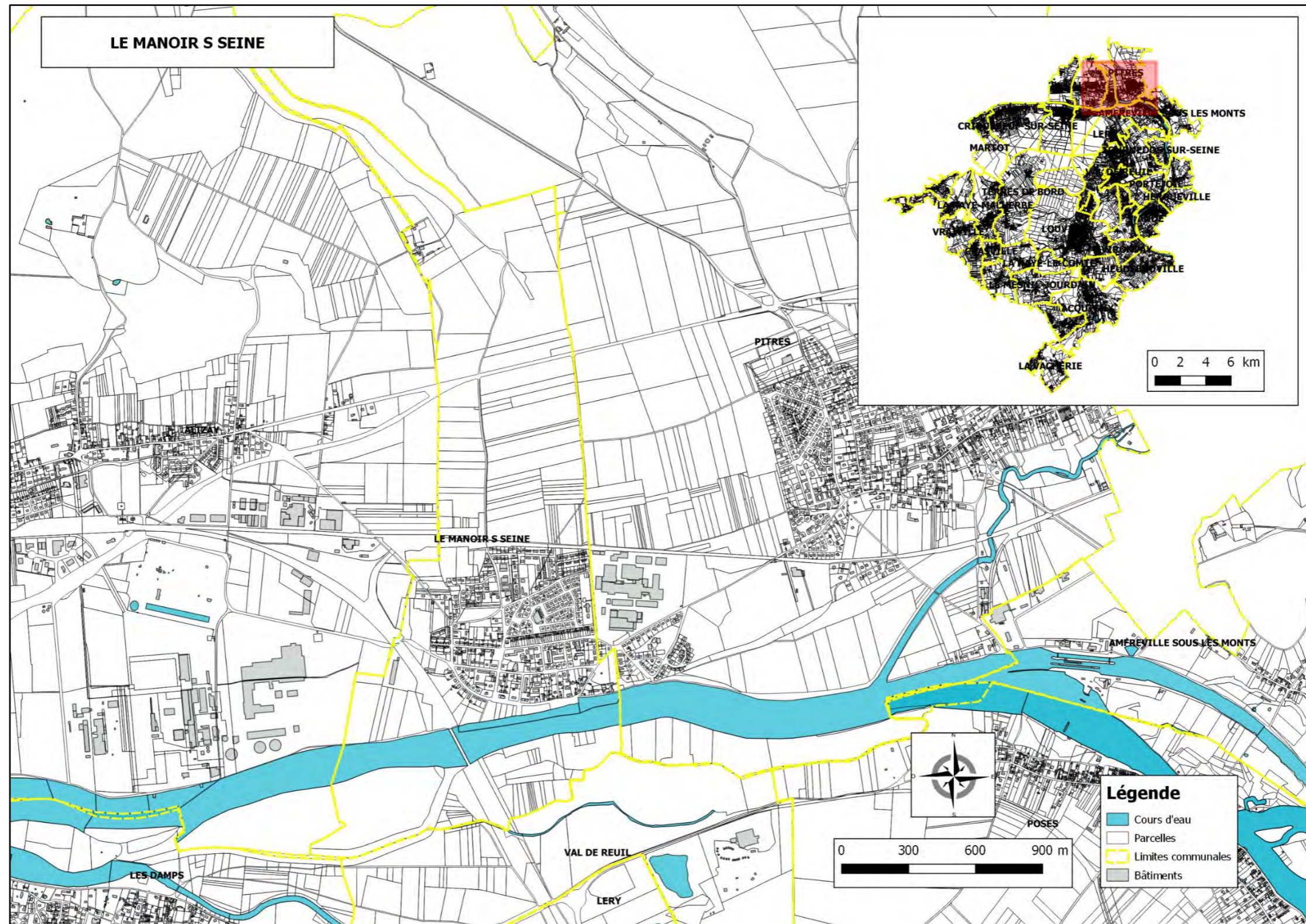
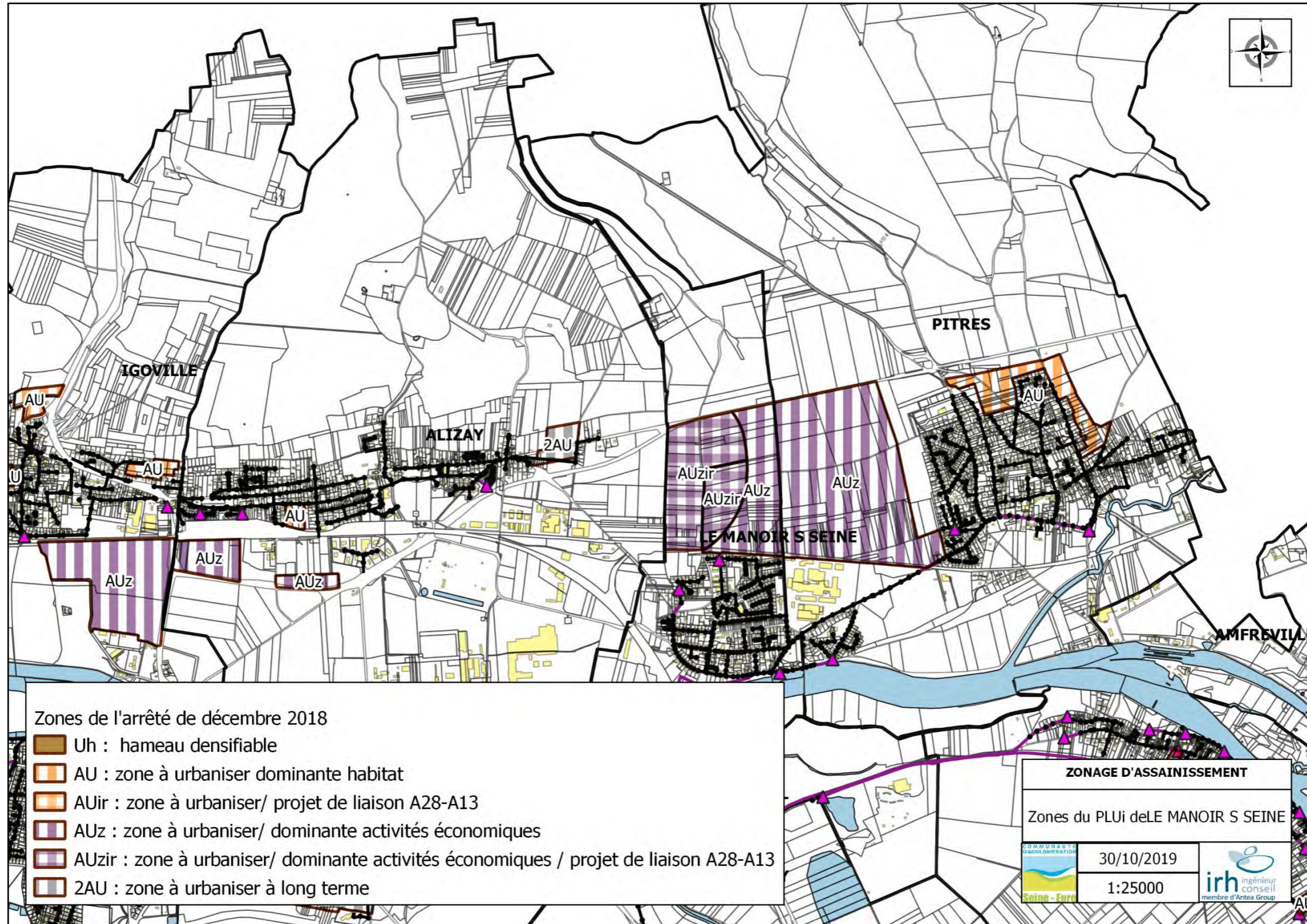


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire de la CASE (Réalisée par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)



## 2. Contexte environnemental

### 2.1. Cours d'eau

La commune est bordée au Sud par la Seine.

### 2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La ZNIEFF de type 2 « les îles et berges de la Seine en amont de Rouen »,
- La ZNIEFF de type 2 « la forêt de Longboel, le bois des Essarts ».

*Cf figure 2.*

### 2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

*Cf figure 3.*

### 2.4. Remontée de nappe

Le Sud de la commune est potentiellement sujet à des débordements de nappe et les zones habitées à des inondations de cave.

*Cf figure 4.*

### 2.5. Cavités souterraines

Aucune cavité souterraine n'est recensée sur la commune.

### 2.6. Captage AEP

Aucun captage n'est présent sur la commune.

### 2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Des éléments naturels protégés pour leur intérêt écologique ou paysager,
- Des éléments architecturaux remarquables à protéger.

*Cf figure 5.*

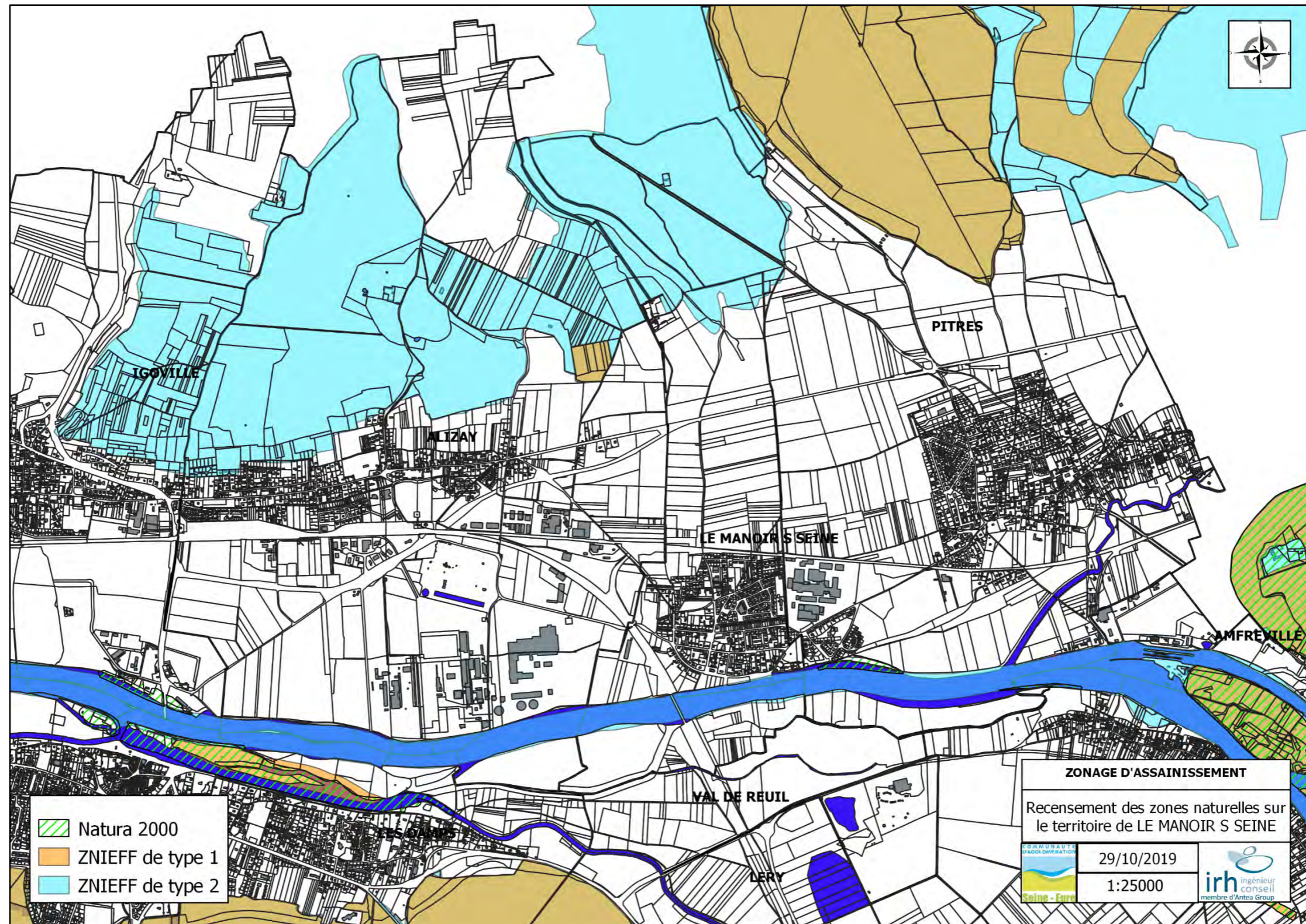


Figure 2 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

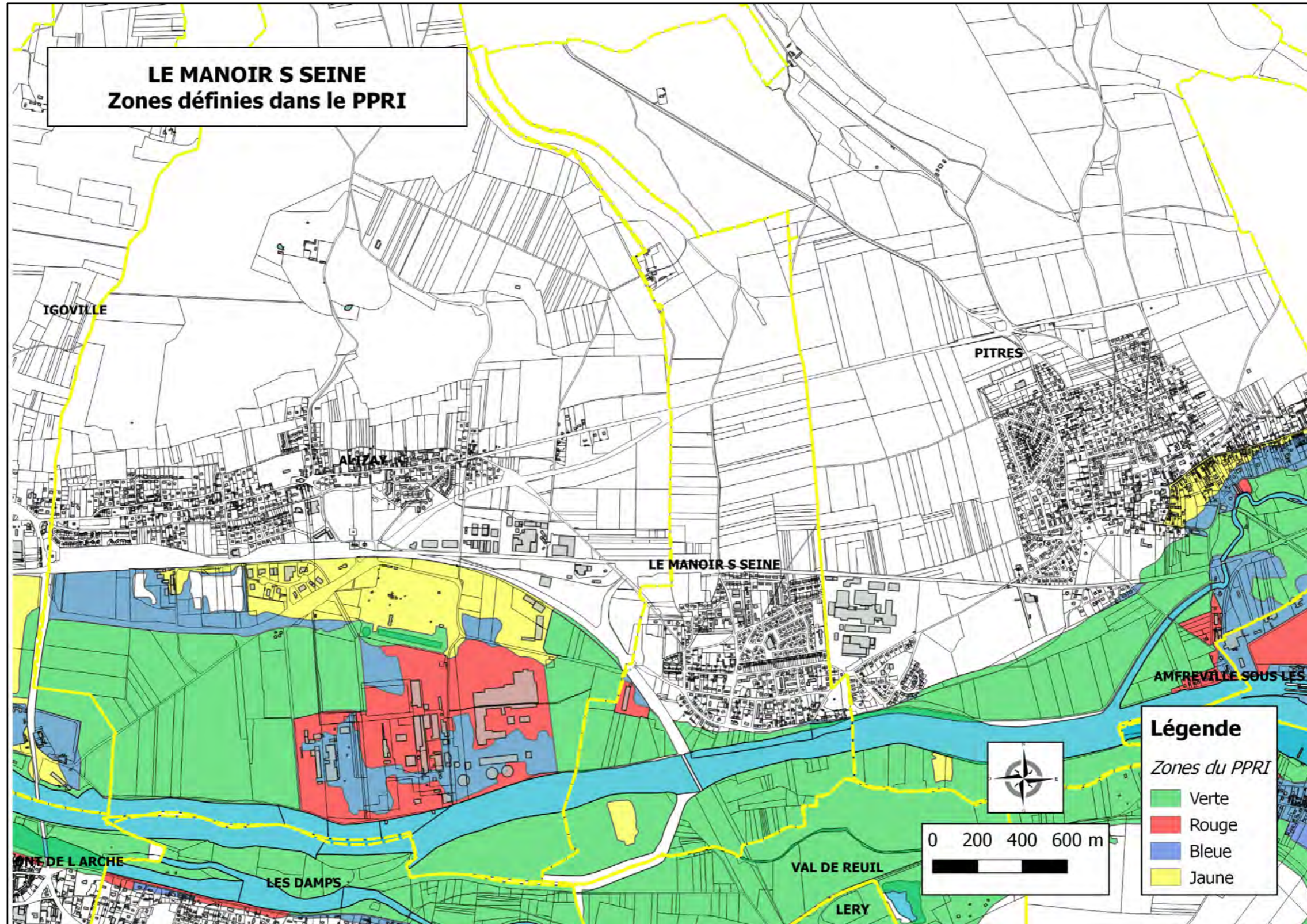


Figure 3 : Cartographie des zones définies par le PPRI sur la commune (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

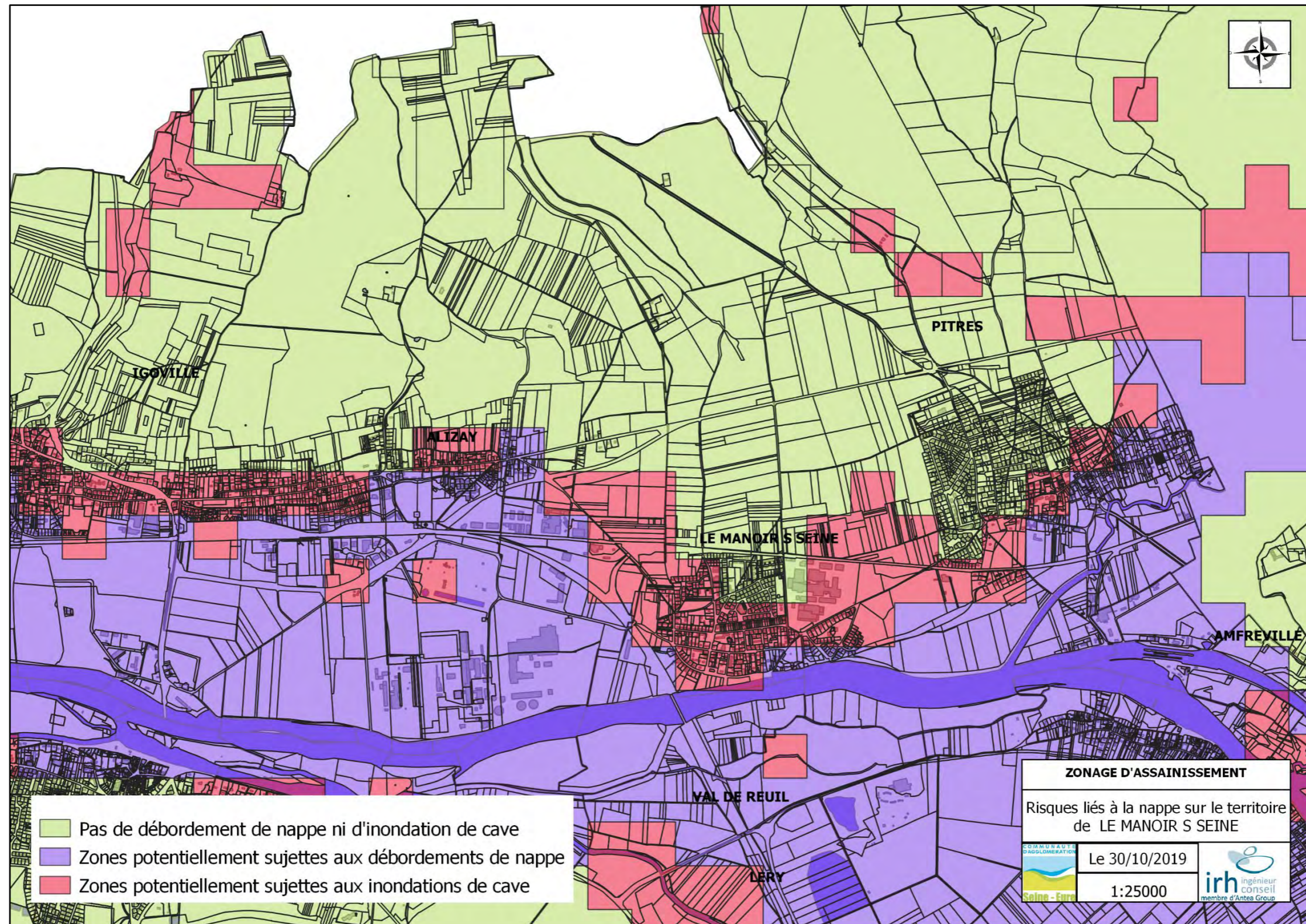


Figure 4 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)



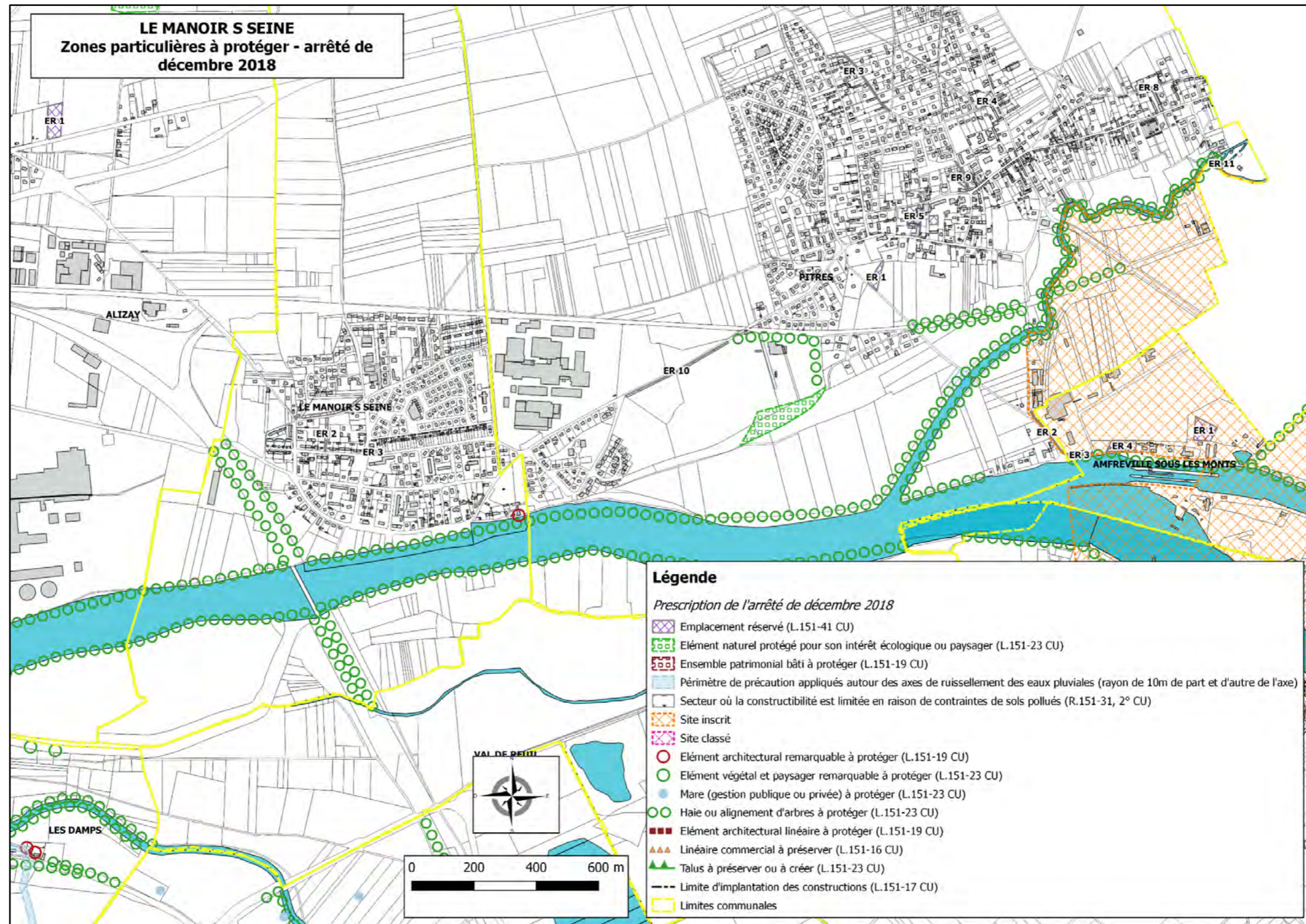


Figure 5 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

## 3. Assainissement existant

### 3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

La zone le long de la route d'Alizay et le chemin des Hautes Loges prévus en « futur assainissement collectif » sont en cours de raccordement.

*Cf figure 6.*

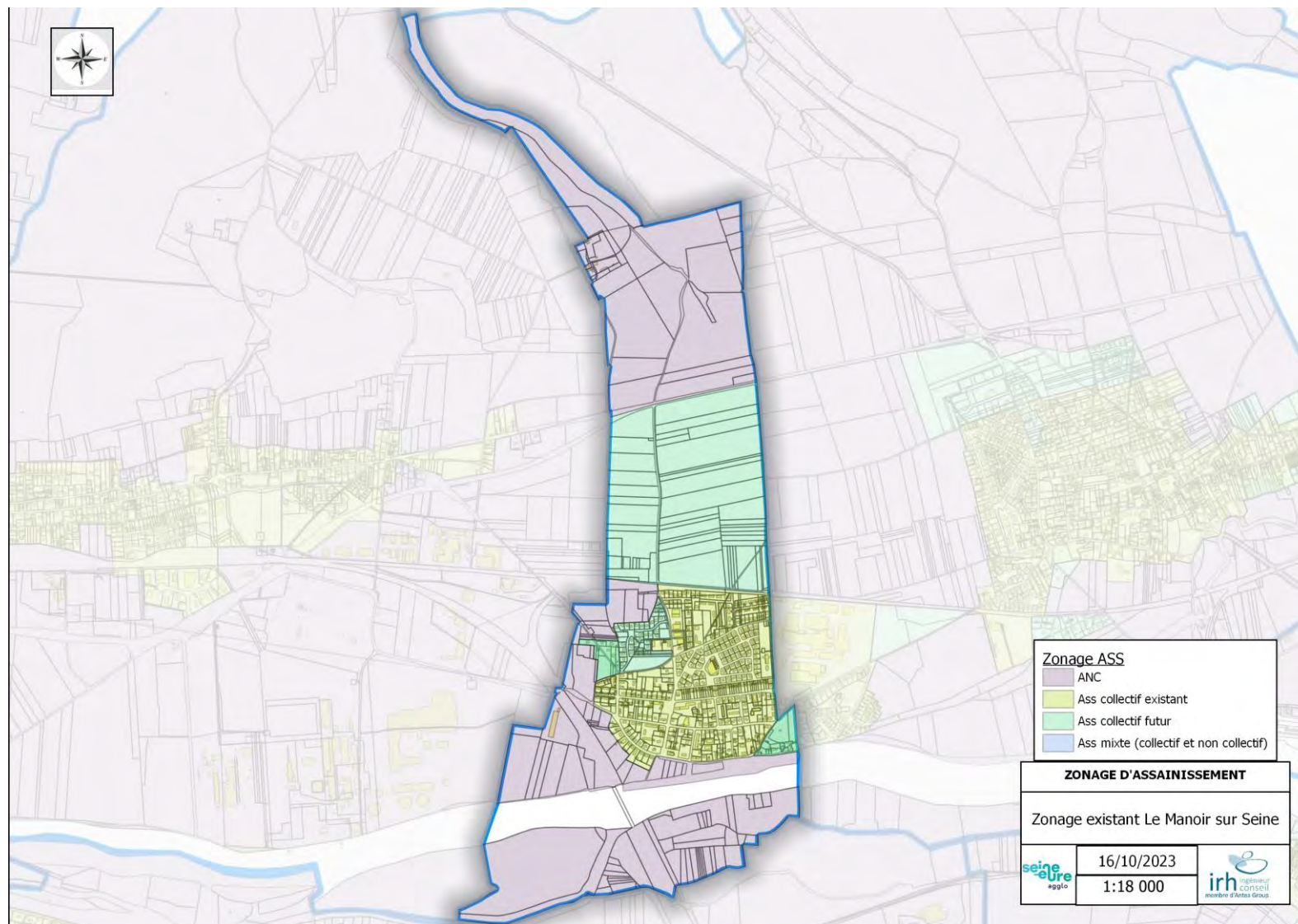


Figure 6 : Zonage Existant de la commune (Réalisée par IRH d'après les données transmises par l'exploitant)

## 3.2. Assainissement Collectif

### 3.2.1. Réseau

D'après les données SIG et les données SATESE 2017 :

*Tableau 1 : Description du réseau de la commune*

Réseau gravitaire séparatif (ml)	5 176
Réseau gravitaire unitaire (ml)	1 054
Réseau refoulement (ml)	1 298
Poste de refoulement	6
Nombre de raccordés réseau	525

### 3.2.2. Station

Les effluents sont traités à la STEP de Léry. D'après les données SATESE 2017 :

*Tableau 2 : Description du système de traitement de la commune*

Capacité nominale (EH)	86 683
Charge entrante 2017 (EH)	36 038
Soit charge disponible (EH)	50 645
Débit de référence (m <sup>3</sup> /j)	12 283
Volume moyen annuel en entrée (m <sup>3</sup> /j) <sup>4</sup>	5 402

---

4 Moyenne des moyennes mensuelles

### 3.3. Assainissement non collectif

10 logements relèvent de l'ANC d'après le programme de l'étude, situés au chemin des Hautes Loges.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

*Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC*

<b>Contrôle</b>	<b>Nombre d'installations</b>	<b>Ratio</b>
<i>A</i>	3	37,5%
<i>B</i>	1	12,5%
<i>C</i>	-	-
<i>D</i>	1	12,5%
<i>E</i>	1	12,5%
<i>NC</i>	2	25,0%
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>

**Classe A :**

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

**Classe B :**

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

**Classe C :**

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

**Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL**

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

**Classe E : RISQUE SANITAIRE**

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

### 3.4. Type de sols

Plusieurs types de sol ont été déterminés et classés en unités d'aptitude à l'ANC sur le territoire :

*Tableau 4 : Types de sols de la commune*

<b>Types de sol</b>	<b>Description</b>	<b>Filière</b>	<b>Contraintes</b>
A	Sols de limons argileux, limoneux à sableux, limoneux à débris de silex ou de terrasses alluviales anciennes	Epandage	Tranchée d'infiltration à mettre en place parallèlement aux courbes de niveau
B	Sols peu profonds avec surface limono-sableuse sur craie	Lits filtrants non drainé	Tranchées surdimensionnées ou contraintes de perméabilité
C	Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse	Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface	Exutoire en surface

*Cf figure 8.*

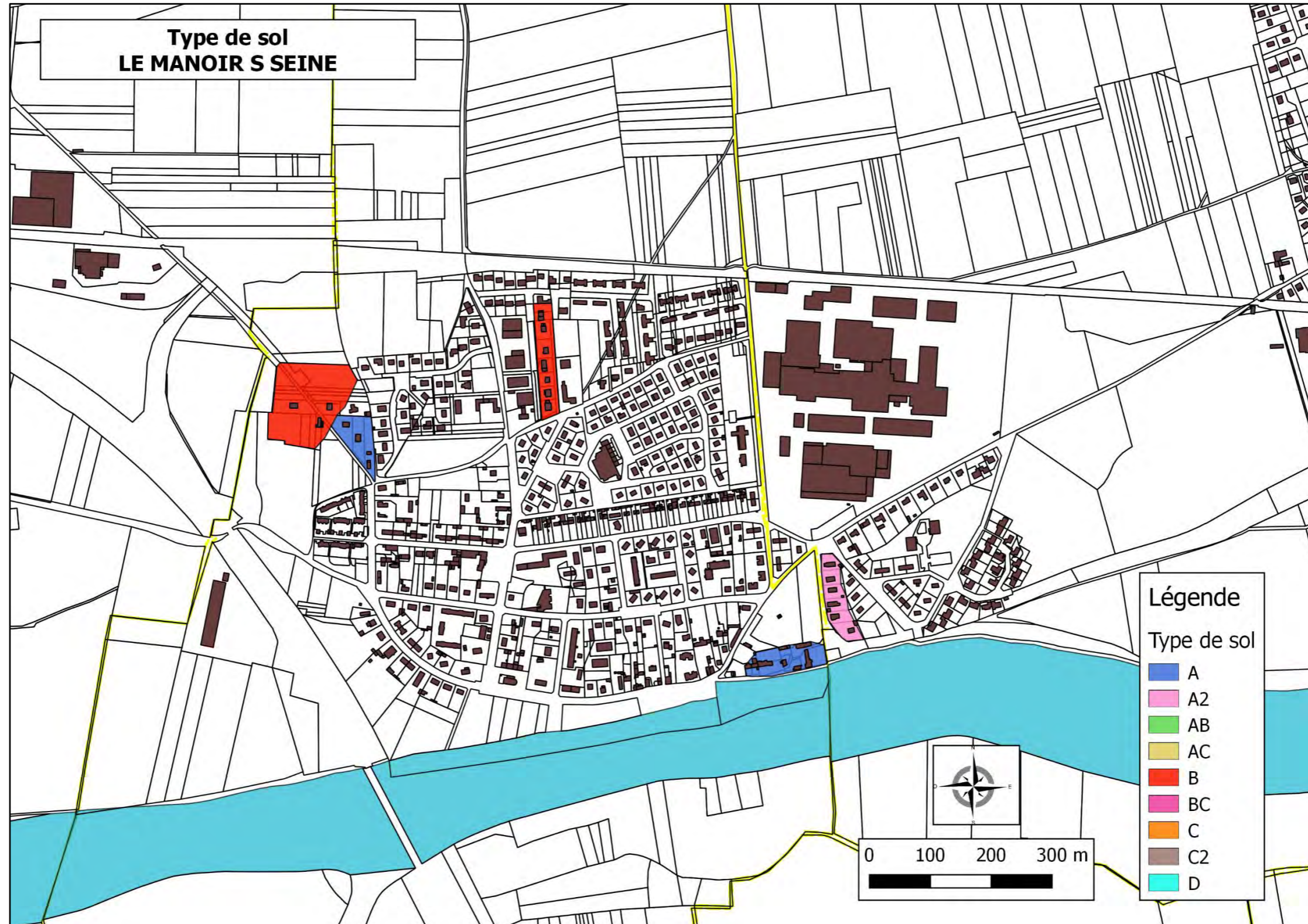


Figure 7 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

## 4. Conclusion

La majorité de la commune est déjà desservie par l'assainissement collectif, aucun scénario de raccordement supplémentaire n'a été étudié.



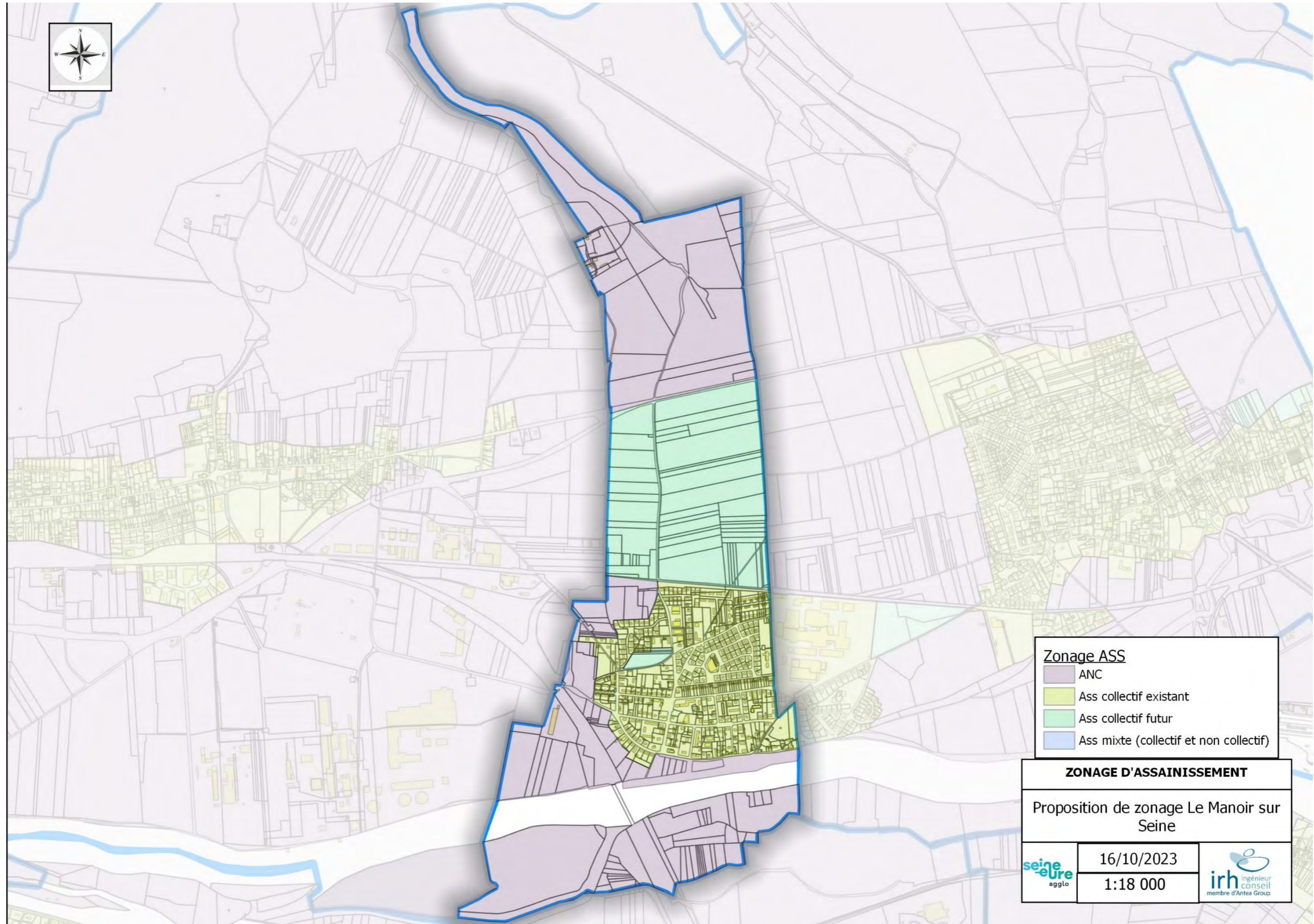


Figure 8 : Zonage final (réalisé par IRH après la validation du MOA)